

DEPARTEMENT DE L'AIN

CANTON DE VALSERHONE

COMMUNE DE VALSERHONE

République Française

Liberté – Egalité – Fraternité

ARRETE DU MAIRE N° 2023/95

AUTORISATION D'OUVERTURE TEMPORAIRE DE DEBIT DE BOISSONS – LIGUE CONTRE LE CANCER

Le Maire de Valsershône,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2,

VU le Code de la Santé Publique, notamment son article L.3334-1 et L.3334-2,

VU la demande présentée par l'association LIGUE CONTRE LE CANCER, tendant à obtenir l'autorisation temporaire de servir des boissons de 3^{ème} catégorie du samedi 08 juillet 2023 à 18h00 au samedi 08 juillet 2023 à 23h00, au jardin Paradiz'en, 590 Rue du Mont Blanc - Vouvray, 01200 Valsershône, à l'occasion d'une soirée musicale,

ARRETE

Article 1 : L'association LIGUE CONTRE LE CANCER est autorisée à ouvrir un débit de boissons de groupe 3 du samedi 08 juillet 2023 à 18h00 au samedi 08 juillet 2023 à 23h00, au jardin Paradiz'en, 590 Rue du Mont Blanc - Vouvray, 01200 Valsershône, à l'occasion d'une soirée musicale.

Article 2 : L'association LIGUE CONTRE LE CANCER se conformera à toutes les prescriptions locales et règlementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée,

- à la Brigade de Gendarmerie de Valsershône
- à la Police Municipale
- au demandeur

Fait à Valsershône, le 26 juin 2023

Pour Le Maire
L'adjoint délégué
Isabelle DE OLIVEIRA



Mis en ligne le 30 juin 2023